



Conseil de sécurité

Distr. générale
26 septembre 2023
Français
Original : anglais

Application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité

Trente-huitième rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité, porte sur les faits survenus en ce qui concerne les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus et les biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, depuis mon précédent rapport, daté du 11 mai 2023 (S/2023/341).

II. Activités récentes concernant le rapatriement et le retour de tous les Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus ou la restitution de leurs dépouilles

2. La Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a assisté, en qualité d'observateur, aux 125^e et 126^e réunions du Sous-Comité technique de la Commission tripartite, respectivement tenues à Riyad, les 12 et 13 juin 2023, et à Koweït, le 6 août. Le 15 juin, la MANUI a assisté à la cinquante-cinquième réunion de la Commission tripartite, tenue à Riyad. À ces réunions, les membres de la Commission tripartite ont fait le point en ce qui concerne les efforts qu'ils déployaient pour repérer et fouiller d'éventuels sites d'inhumation d'intérêt en continuant de s'appuyer sur des témoignages spontanément livrés, sur l'analyse d'images satellites et aériennes ainsi que sur des missions de terrain.

3. Pendant la période considérée, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le Ministère iraquien de la défense ont continué de s'employer à procéder à l'analyse conjointe d'images satellites commerciales disponibles ainsi que d'images aériennes fournies par les États-Unis d'Amérique en vue de repérer d'éventuels sites d'inhumation à Samaoua (Tell Cheïkhiya et Feïdat el-Azayer), Karbala et Khamissiyé. L'Iraq a signalé que d'autres images aériennes des trois sites seraient nécessaires. Il a également été procédé à l'analyse conjointe d'images de quatre sites au Koweït, sur la base des coordonnées fournies par les États-Unis et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. À la 125^e réunion du Sous-Comité technique, le CICR a présenté les résultats de l'analyse de l'imagerie aérienne fournie par les États-Unis et des images satellites commerciales des trois sites qui avaient précédemment fait l'objet de fouilles à Samaoua (Tell Cheïkhiya). Il a également



présenté une analyse de possibles différences dans l'état du sol, observées sur les images, qui pourraient être liées à un quatrième site d'inhumation présumé dans la région de Samaoua.

4. En ce qui concerne les sites se trouvant au Koweït, le CICR a poursuivi ses discussions avec les États-Unis au sujet des images satellites et aériennes qu'ils ont fournies, de l'accès aux archives du pays et de la possibilité de diffuser plus largement l'appel à témoins auprès des anciens combattants américains. Les États-Unis se sont engagés à fournir d'autres images et à continuer d'étudier la possibilité de donner au CICR accès à leurs archives. Le Royaume-Uni a réaffirmé qu'à l'issue des recherches dans les archives de son ministère de la défense, il avait été conclu que tous les documents portant sur la question avaient déjà été communiqués à la Commission tripartite.

5. Le Koweït a continué de rechercher des images aériennes et d'analyser les informations récemment reçues d'un témoin concernant la base navale au Koweït. À la 125^e réunion du Sous-Comité technique, le Koweït a déclaré que le site d'inhumation pourrait ne plus exister du fait des importants travaux de construction réalisés dans cette zone, qui avait considérablement changé. Les dépouilles qui auraient pu s'y trouver ont donc pu être malencontreusement détruites. Sur la base de la recommandation formulée par le Koweït, les membres du Sous-Comité technique sont convenus de poursuivre l'examen de la question relative à la base navale, compte tenu des efforts en cours pour obtenir de nouvelles images aériennes.

6. En mai, une délégation conduite par le Ministère iraquien de la défense a rencontré le Gouverneur du Mouthanna afin d'obtenir des précisions sur les informations que celui-ci avait initialement communiquées en 2019 concernant un éventuel site d'inhumation à Samaoua (Tell Cheïkhiya). Un témoin indirect a assisté à la réunion. Cette personne connaissait le témoin principal mais aurait dit ne pas vouloir fournir d'informations ni révéler son identité au Sous-Comité technique. Comme l'a recommandé la délégation, l'Iraq continuera de faciliter la poursuite des échanges entre le témoin indirect et le témoin principal et de faire le point avec le Gouverneur du Mouthanna au sujet de l'éventuel site d'inhumation. En outre, le Koweït a demandé à l'Iraq de reprendre contact avec un témoin qui avait précédemment, lors de la 107^e réunion du Sous-Comité technique, fournit des informations relatives à un site d'inhumation présumé à Samaoua (Tell Cheïkhiya) et de s'assurer de la coopération de ce témoin. En ce qui concerne le site de Karbala, l'Iraq continuera de rechercher des personnes qui avaient auparavant travaillé avec le témoin principal.

7. En ce qui concerne le site de Khamissiyé, à la 125^e réunion du Sous-Comité technique, l'Iraq a signalé que le témoin, qui d'après ce qui avait précédemment été rapporté se serait trouvé en Suède, résidait peut-être au Danemark. L'Iraq a demandé aux autorités danoises de l'aider à déterminer où se trouvait le témoin. À la 126^e réunion du Sous-Comité technique, l'Iraq a signalé qu'il avait demandé à un membre de la famille du témoin d'encourager ce dernier à prendre contact avec le CICR ou avec les autorités iraqiennes. Le CICR a indiqué que le témoin avait de sa propre initiative pris contact en juillet et avait affirmé ne détenir aucune information relative au site d'inhumation de Khamissiyé. Il a été convenu que le CICR resterait en contact avec le témoin, et l'Iraq avec le proche du témoin. À la 125^e réunion du Sous-Comité technique, l'Iraq a fait savoir qu'un nouveau témoin avait communiqué des informations corroborant la présence probable de sites d'inhumation à Khamissiyé. Le Koweït a réaffirmé que les informations concernant le site de Khamissiyé étaient encourageantes, car les dépouilles de 180 nationaux du Koweït et d'États tiers toujours portés disparus y reposaient probablement.

8. En mai, le Ministère iraquien de la défense et le CICR ont rencontré le témoin pour le site de Mahaouïl afin de lui présenter les résultats des fouilles qui y avaient été récemment menées. Il a été convenu que les fouilles continueraient dans la zone 1 et que la priorité ne serait plus donnée à la zone 2, celle-ci étant fortement contaminée par les armes et faute d'informations supplémentaires qui permettraient de déterminer l'emplacement du site d'inhumation. L'Iraq et le CICR étudieront la possibilité d'utiliser des méthodes de télédétection afin de pouvoir circonscrire le site d'intérêt dans la zone 2.

9. En mai, le Koweït a demandé que lui soit communiqués les résultats de l'électrophérogramme montrant les points de données pour les 22 profils génétiques, qu'il avait reçus en avril 2023, des restes humains que l'Iraq avait exhumés en avril 2022 dans la région de Haouli (province de Najaf). Comme l'a confirmé le CICR à la 125^e réunion du Sous-Comité technique, la présentation des résultats sous cette forme est une pratique habituelle en matière d'analyse génétique médico-légale et s'inscrit dans le cadre des directives générales concernant l'identification médico-légale des personnes disparues. De telles informations permettraient aux experts légistes d'analyser les données nécessaires pour obtenir des profils génétiques selon la méthode dite de consensus. À la 126^e réunion du Sous-Comité technique, l'Iraq a accepté de transmettre sans plus tarder les profils au format demandé. En outre, les membres du Sous-Comité technique sont également convenus qu'une consultation technique, facilitée par le CICR, serait organisée avant la prochaine réunion du Sous-Comité technique en vue de trouver une solution aux réserves techniques de l'Iraq qui ont retardé le transfert des profils génétiques au Koweït.

10. L'Iraq a transmis au CICR une carte topographique du site de Mouradiyé, dans la province de Diyala, afin qu'ils puissent définir ensemble la voie à suivre.

11. Concernant le cas d'un Saoudien porté disparu qui serait détenu dans la prison de Nassiriyé en Iraq, le CICR a établi, par des recherches dans les archives, que son nom figurait sur une liste présentée par l'Iraq en 2003 lors de la 42^e réunion du Sous-Comité technique. Cette liste comprenait les noms de 302 personnes dont le sort demeure inconnu, après qu'elles auraient été arrêtées au Koweït en 1990 et 1991 et transférées à Bassora et dans d'autres lieux en Iraq. Une recherche effectuée par le CICR dans le registre de la prison de Nassiriyé n'a donné aucun résultat. L'Arabie saoudite examine actuellement une proposition de l'Iraq visant à faciliter la visite d'un témoin à la prison de Nassiriyé.

12. Le Koweït a procédé à des fouilles dans la région de Jahra sur la base d'informations rapportées par les autorités britanniques concernant un article paru dans le quotidien britannique *The Sun* au sujet d'un ressortissant iraquien qui aurait ordonné l'exécution de 35 Koweïtiens en 1990. Il a indiqué que même si les fouilles n'avaient donné aucun résultat, les renseignements communiqués par le Royaume-Uni restaient utiles. Le Royaume-Uni a transmis le rapport concernant les fouilles à la police métropolitaine de Londres, qui mène actuellement une enquête sur ce dossier. L'Iraq, le Koweït et le Royaume-Uni continueront de coopérer à ce sujet.

13. En juillet, le Ministère iraquien de la défense et le CICR ont effectué une visite conjointe sur le site de Salman Pak (le cimetière). À la suite de cette visite, le CICR a recommandé au Ministère d'envisager de faire établir une carte topographique du cimetière et de chercher à obtenir des informations supplémentaires auprès des autorités locales et des témoins en vue de trouver les tombes non marquées.

14. En juillet, une délégation conduite par le Ministère s'est rendue sur un site d'inhumation présumé à Touitha, après que le Koweït a communiqué des informations selon lesquelles des Koweïtiens y avaient été enterrés. Cette visite n'a pas donné de

résultats. Le Koweït cherchera à obtenir des informations supplémentaires auprès des témoins et leur proposera de prendre contact avec le CICR.

15. À la 126^e réunion du Sous-Comité technique, le Koweït a fait savoir qu'il avait adopté et utilisé avec succès de nouvelles technologies pour la validation et l'évaluation de l'extraction et du profilage de l'ADN qui devraient améliorer le processus d'identification de l'ADN des restes humains exhumés.

16. Le 17 août, le Koweït a annoncé qu'une personne disparue, dont la dépouille avait été retrouvée quelques années auparavant, a été identifiée. Suite à l'identification, rendue possible par les nouvelles technologies récemment adoptées, de cette personne, le nombre de nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus s'élève maintenant à 308.

17. En mai, un appel à témoins a été publié sur le site officiel du Ministère iraquien de la défense. Il s'appuyait sur un texte convenu avec le Koweït. Dans le cadre de la mise en œuvre de recommandations formulées par le comité ministériel chargé de la sécurité, l'Iraq entend lancer un appel à témoins par l'intermédiaire du réseau des médias iraqiens. L'Iraq a réaffirmé être résolu à offrir l'immunité de poursuites à toute personne pouvant fournir des informations sur des sites d'inhumation.

18. Conformément à la feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations issues du projet d'examen, et dans le cadre de l'établissement d'une note d'orientation sur l'utilisation des nouvelles technologies, le CICR, en consultation avec la MANUI, évaluera le matériel géoradar disponible au Ministère iraquien de la défense et formulera des recommandations en conséquence.

19. Le 15 juin, à sa cinquante-cinquième session, la Commission tripartite a reconduit le mandat du Sous-Comité technique et le statut d'observateur de la MANUI.

20. Le 3 mai et le 16 août, le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale de la MANUI s'est entretenu avec le Sous-secrétaire aux affaires multilatérales et juridiques au Ministère iraquien des affaires étrangères. Les entretiens ont porté sur les faits récents concernant le dossier des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens, notamment les archives nationales.

21. Le 16 mai, à Bagdad, le Représentant spécial adjoint s'est entretenu avec le Gouverneur du Mouthanna des progrès réalisés dans le repérage d'éventuels sites d'inhumation à Samaoua. Il a souligné que la coopération comptait pour ce qui est de trouver de nouveaux témoins détenant des informations utiles qui pourraient permettre d'obtenir des résultats.

22. Le 23 mai et le 14 août, le Représentant spécial adjoint s'est entretenu avec le Directeur de la Section des droits humains au Département juridique du Ministère iraquien de la défense. Ils ont fait le point des discussions en cours avec le Gouverneur du Mouthanna et ont examiné les moyens de faciliter la coopération de l'Iraq avec le Koweït, notamment en ce qui concerne le transfert de profils génétiques.

23. Le 15 juin, le Représentant spécial adjoint s'est rendu à Riyad pour assister à la cinquante-cinquième réunion de la Commission tripartite. Au cours de sa visite, il a communiqué des informations au Directeur général du Département des affaires arabes du Ministère saoudien des affaires étrangères, notamment sur les activités du mécanisme tripartite et le rôle de la MANUI.

24. Le 3 juillet et le 2 août, le Représentant spécial adjoint s'est entretenu avec l'Ambassadeur du Koweït en Iraq des dossiers en instance, tout particulièrement de l'éventuel site d'inhumation dans la province du Mouthanna ainsi que des activités

de la MANUI. L'Ambassadeur a fait savoir que, lors de sa visite officielle en Iraq le 30 juillet, le Ministre koweïtien des affaires étrangères avait insisté sur l'importance du dossier des nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus ainsi que des biens koweïtiens, notamment les archives nationales.

25. Le 6 août, le Représentant spécial adjoint s'est rendu au Koweït, où il a participé à la 126^e réunion du Sous-Comité technique. Le 7 août, il s'est entretenu séparément avec le Vice-Ministre koweïtien des affaires étrangères et le Ministre adjoint koweïtien des affaires étrangères pour les affaires concernant les prisonniers de guerre et les personnes disparues. Les discussions ont porté sur les moyens de surmonter les obstacles et d'améliorer le fonctionnement du mécanisme tripartite, y compris le transfert par l'Iraq de profils génétiques ainsi que la récupération des biens koweïtiens disparus.

III. Activités récentes concernant la restitution de biens koweïtiens

26. Le 8 août, la MANUI a reçu une note verbale adressée par le Ministère iraquien des affaires étrangères dans laquelle il était indiqué que le Gouvernement iraquien s'employait à remettre des livres et autres documents supplémentaires au Koweït, et que le Ministère avait continué de se concerter avec toutes les autorités iraquiennes compétentes afin que ceux-ci puissent être remis au Koweït dès que possible.

IV. Observations

27. L'identification d'une personne disparue de plus laisse espérer que d'autres progrès seront accomplis en ce qui concerne ce dossier humanitaire important. J'adresse mes condoléances les plus sincères à la famille de la personne disparue. Je félicite les membres du mécanisme tripartite, sous la direction du CICR, de continuer de s'employer sans relâche à rechercher, identifier et restituer les dépouilles d'autres nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus. Ces efforts continuent de donner des résultats et doivent se poursuivre avec la même vigueur jusqu'à que toutes les personnes portées disparues soient retrouvées.

28. La nouvelle identification a été rendue possible grâce à l'adoption par le Gouvernement koweïtien de technologies novatrices qui améliorent le processus d'identification de l'ADN de restes humains. La proposition de transférer au Koweït les profils génétiques des dépouilles constitue une étape importante pour ce qui est d'accroître la probabilité que de nouvelles personnes soient identifiées. Je compte que les profils génétiques seront transférés au Koweït sans tarder et sans entrave afin que les familles des personnes disparues puissent être informées le plus rapidement possible de toute correspondance établie par la comparaison de profils génétiques.

29. La volonté du Gouvernement iraquien, en particulier des Ministères de la défense et des affaires étrangères, de s'employer à obtenir des témoignages et d'autres informations pour repérer d'éventuels sites d'inhumation est louable. Je trouve encourageants les efforts faits en vue de trouver d'éventuels sites d'inhumation, notamment à Samaoua et Khamissiyé et j'attends avec intérêt les premiers résultats de ces efforts.

30. La recherche d'éventuels sites d'inhumation où se trouveraient les dépouilles de nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus est grandement facilitée par les images satellites et aériennes et les autres informations fournies par les membres de la Commission tripartite, que j'encourage à continuer d'adopter la même démarche

constructive. La direction avisée du CICR et l'assistance qu'il apporte à toutes les parties restent essentielles pour faire avancer cet important dossier humanitaire.

31. J'attends avec intérêt que les biens disparus qui ont été récupérés par l'Iraq soient officiellement remis au Koweït. Je demande une nouvelle fois au Gouvernement iraquien de poursuivre ses efforts visant à retrouver les autres biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales.

32. Ma Représentante spéciale pour l'Iraq, mon Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale et le personnel de la MANUI continueront d'appuyer les efforts des Gouvernements iraquien et koweïtien, de la Commission tripartite et des autres partenaires, pour faire progresser cet important mandat.
